



**CRPMEM
NORMANDIE**

Comité Régional des Pêches
Maritimes & des Élevages Marins



STRATÉGIE DE LA PÊCHE NORMANDE



ÉDITO

Dimitri ROGOFF - Président
du CRPMEM de Normandie



L'Europe, ou plus simplement les États, proposent de protéger la mer, de protéger les fonds marins, de protéger l'avifaune et les mammifères marins, de protéger la biodiversité. Nous aussi, nous dépendons du bon état du milieu et des ressources. Mais dans le même temps, on bétonne le trait de côte et le fond de la mer, on extrait des granulats, on drague, on rejette sans trop de précaution, on perce, on endigue, bref, on anthropise à tout va !

On nous intime de décarboner nos activités (avec des moteurs ou des carburants qui n'existent pas), on nous enlève notre espace de travail, on laisse des flottilles surdimensionnées s'engouffrer dans la Manche, la ZEE du Royaume Uni en occupe la moitié, on regarde médusé les senneurs hollandais en file indienne venir pêcher sous notre nez, avec quel droit ? On tend une oreille attentive aux Belges qui prétendent venir pêcher la Coquille Saint-Jacques chez nous, sur les gisements qu'on défend et gère depuis tant d'années...

Alors que les problèmes liés au réchauffement climatique se profilent (disparition des cabillauds, du lieu jaune, les difficultés sur le merlan, églefin, la crainte forte sur le bulot), on voit s'installer en Normandie des unités très coûteuses sur des quotas inexistantes et souvent en mono-activité sur la coquille. Le surinvestissement n'est pas une solution pérenne.

Aux nouvelles contraintes qui s'accumulent autant qu'elles se suivent, Brexit, Covid, industrie des EMR (énergies marines renouvelables) et de l'extraction granulat, crise du gasoil, contraintes environnementales avec les AMP, les parcs Natura 2000 et les ZPF, l'une des rares solutions proposées est toujours la même, un Plan de Sortie de flotte renommé habilement Plan d'Accompagnement Individualisé, PAI. Est-ce là, l'unique solution aux problèmes de la pêche ? A des problèmes structurels on apporte des réponses sociales.

Cela contribue uniquement et inexorablement à saper la pêche artisanale unique modèle économique et social sur notre littoral. Dans le même temps les armements capitalisés prospèrent et prennent la place des riverains. Il faut enrayer le déclin de nos flottilles.



En définitive, qui se soucie de nous, artisan pêcheur ? Existe-t-il un plan pour protéger nos activités ? Où est notre place dans ces changements gigantesques ? « On va s'adapter » mais jusqu'à quand ? Quelle pêche voulons-nous ? Quel modèle social voulons-nous ? Quels poissons voulons-nous encore avoir la chance de manger ? Le consommateur doit-il se contenter de produits de la mer venant de n'importe où, pêchés et transformés dans des conditions sociales et environnementales inconnues ? Beaucoup de questions se posent et peu de réponses... En mettant en place une vraie régionalisation de la Politique Commune des Pêches, privilégier les riverains et les communautés littorales pourrait devenir une réalité et pas un concept abscons. La pêche est une activité qui dépasse le simple fait de débarquer des produits. C'est une richesse économique, sociale, touristique et culturelle.

Le CRPMEM de Normandie a souhaité donner un cap à son action en adoptant un programme stratégique. Ce programme détaille les lignes directrices politiques que nous souhaitons suivre et vous explique les projets que nous mettons en œuvre au bénéfice de la filière. Il servira de boussole à notre action : gestion des ressources halieutiques, protection de l'environnement et de nos activités, attractivité des métiers ou encore valorisation des produits.

Les sujets sont nombreux, et malgré les difficultés et les contraintes, nous ne baissons pas les bras. Les élus du CRPMEM de Normandie ont chevillé au corps la volonté de protéger nos activités et de nous permettre de maintenir la force et la diversité de la pêche artisanale normande en l'inscrivant dans la durabilité.

“





4 AXES

Prioritaires d'INTERVENTION
en faveur
de la PÊCHE NORMANDE

Axe 1

**Favoriser une gestion durable des ressources
halieutiques**

Axe 2

**Préserver notre environnement, source de richesse pour
nos ressources et préserver nos activités en mer,
nous les 1^{er} acteurs historiques**

Axe 3

**Renforcer l'attractivité des métiers de la pêche afin de
faire face à une pyramide des âges défavorable**

Axe 4

**Le CRPMEM de Normandie, acteur de l'économie des
pêches**

Axe 1

Favoriser une gestion durable des ressources halieutiques



La Normandie est une grande région maritime. Sa pêche professionnelle est une activité économique essentielle et emblématique de la Normandie. Composée de plus de **1 600 marins-pêcheurs** et de près de **300 pêcheurs à pied professionnels**, la Normandie est la deuxième région de pêche en France.

Valorisant plus d'une **cinquantaine d'espèces commerciales** et pratiquant majoritairement une pêche côtière diversifiée, les pêcheurs normands produisent une réelle valeur-ajoutée sur notre territoire. Outre la valeur commerciale produite par les produits de la pêche, **1 emploi en mer contribue à 3 emplois à terre.**

C'est grâce à la **gestion durable des ressources halieutiques** des espèces non soumises à TAC et Quotas, menées par les producteurs eux-mêmes, par l'intermédiaire du CRPMEM de Normandie (et par délégation de l'Etat), que la situation est plutôt satisfaisante.

Malgré cela, la filière fait face à de multiples contraintes avec la concurrence de bateaux-usines et de flottilles industrielles qui viennent pêcher en Manche et concurrencer nos activités, avec des situations géopolitiques concernant la gestion de l'accès de nos navires aux zones anglaises qui impactent nos activités, ou encore avec le changement climatique qui menace les espèces spécifiquement normandes comme le bulot.

Axe 1

Priorités opérationnelles :

1 S'assurer de l'état de la ressource, en organisant des campagnes de suivi scientifique et de prospections halieutiques sur les espèces sous compétence CRPME de Normandie (bivalves, gastéropodes, crustacés, céphalopodes, poissons non sous TAC européens).



Ces campagnes de suivi et de prospection auront lieu en partenariat avec les organismes scientifiques ou en autonomie.

L'objectif principal des campagnes de prospection halieutiques vise à proposer des estimations de la biomasse exploitable, d'un indice quantitatif du recrutement (prochaine génération à entrer dans les captures) et du pré-recrutement (dernière génération née, non encore accessible de par leur taille aux engins de pêche), et des paramètres de croissance.

Lorsque l'encadrement scientifique est insuffisant, le CRPME procède par campagnes d'évaluation de rendements prévisionnels sur les zones de pêche

Ces données servent de support direct aux décisions du CRPME de Normandie, pour définir les périodes de pêche ainsi que pour définir les modalités d'exploitation des pêcheries (nombre de pêcheurs pour l'effort de pêche, durée de la campagne, total admissible de captures communément appelés « quotas », types d'engins de pêche, zones de pêche, etc....).

Le CRPME de Normandie contribuera également à **évaluer et anticiper** les aires de répartition, ainsi que l'abondance des espèces halieutiques, dont les évolutions sont liées au **changement climatique**.

2 Maintenir et améliorer l'état de la ressource en la protégeant soit via des zones de cantonnement, soit par la mise en place d'un système de jachères qui favorisent la reconstitution des stocks. Le CRPME de Normandie encouragera les pêcheurs à **diversifier leurs activités** afin d'explorer de nouvelles opportunités de développement. Il organisera des campagnes de réensemencement ciblée (CSJ Manche Ouest) afin d'augmenter la biomasse disponible tout en évaluant son impact réel sur la ressource.



3 Assurer l'accès durable à la ressource, en poursuivant la **gestion transparente et objectives des licences** de pêche, par le maintien de critères d'éligibilité et de priorisation (notamment la 1^{ère} installation ou la diversification). En encadrant ainsi l'effort de pêche de la flottille Normande, le CRPMEM garantit une gestion durable des ressources halieutiques.

Afin de garantir une bonne répartition des ressources et limiter les problématiques liées aux conflits d'usages entre les différentes techniques de pêche, le CRPMEM de Normandie encadre l'activité des navires **en assurant la cohabitation des métiers**. S'appuyant sur les pratiques et sur le dialogue des professionnels avec des groupes de travail, le CRPMEM favorise le partage de l'espace maritime afin de permettre un respect et une stabilité entre les métiers. Pour préserver la pêche artisanale durable et préserver les activités de nos flottilles des riverains, le CRPMEM de Normandie souhaite **interdire l'accès aux chalutiers géants (superpélagiques) et aux bateaux de plus de 25 m à la Manche Est**. Car, effectivement les normands pêchent devant leur littoral dans l'espace confiné et convoité du « Channel ». Peu de bateau opèrent en Mer du Nord ou en mer Celtique.



Pour cela, le CRPMEM de Normandie se mobilisera pour faire évoluer la réglementation et définir des critères équitables entre les navires.

Un travail sera mené, en partenariat avec la Région Normandie, pour tenter de **classer la « pêche artisanale normande » à la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO**, et ainsi défendre ce modèle social et économique vertueux.

Le CRPMEM de Normandie s'attachera également à **défendre l'élément essentiel du code rural quant à l'incessibilité des droits des licences**, principe qui n'est actuellement pas garanti dans le cadre d'attribution de droits de pêche à des personnes morales. Il existe actuellement une contradiction entre le principe de non-cessibilité des droits et l'attribution à des personnes morales sans regard sur les modifications d'actionnaires permis par le code rural et de la pêche maritime et la facilitation de fusion/absorption.

C'est une problématique majeure qui remet en cause, à court terme, la pêche artisanale, en ouvrant la porte à la financiarisation des « droits à produire et licences régionales ».



Dans le cadre de l'accord de commerce et de coopération conclu fin 2020 avec le Royaume-Uni, la France a obtenu une préservation des accès dits « droits historiques » des navires français dans les 6/12 milles comme dans la zone économique exclusive anglaise jusqu'au 1er juin 2026. Un nouvel accord devra être renégocié avant le 1er janvier 2026 (puis le partage sera revu annuellement) offrant l'opportunité au Royaume-Uni de reprendre progressivement le contrôle de l'accès à ses eaux.

Dans ce contexte, il conviendra pour le CRPMEM de Normandie de suivre les négociations et de **défendre les intérêts des pêcheurs normands pour le maintien de leurs accès à la ZEE britanniques**, tant dans les eaux anglaises que dans les eaux anglo-normandes.

Dans un contexte où l'accès à la mer de la Manche est « rétréci » par le BREXIT, les usages industriels et les aires marines protégées, **le CRPMEM de Normandie continuera à défendre ses positions quant à la nécessaire préservation des activités de pêche**, et œuvrera au niveau national et européen pour une régionalisation de la gestion des pêches.

Enfin, le CRPMEM accompagnera la profession sur la **diversification** des navires et des activités, qui permet de sécuriser les entreprises, en les rendant moins dépendante d'une seule espèce.



4 Réguler l'effort de pêche pour une ressource durable, en étant **force de proposition via les 11 commissions thématiques du CRPMEM de Normandie et ce, pour améliorer les mesures de gestion** (campagnes, quantités, horaires, engins). Il s'agira de faire le lien et l'analyse des informations biologiques, socio-économiques et réglementaires afin de prendre les mesures les plus adaptées au maintien de l'équilibre entre tous ces paramètres.

Le CRPMEM de Normandie s'attachera à **faire appliquer les décisions réglementaires de la profession**, et d'appuyer l'Etat dans ses missions régaliennes de contrôles, afin que les décisions prises soient respectées.



5 Pour s'assurer de l'implication de la profession dans la gestion de la ressource, le CRPMEM de Normandie favorisera la **communication afin de mieux faire comprendre la réglementation**. Pour cela, **l'animation des commissions est un enjeu structurant pour la fluidité du fonctionnement de notre structure tout comme le maintien du lien de terrain** qui existe grâce à un réseau d'antennes complet sur le littoral et aux différents chargés de mission. En effet, le CRPMEM tient à assurer un fonctionnement transparent et équitable. Il mettra tout en œuvre pour **améliorer le taux de participation aux différentes instances**.

Le CRPMEM de Normandie continuera à **mener un travail de lobbying au niveau national**, le cas échéant au niveau européen, afin de relayer les positions normandes.





Le CRPMEM de Normandie agit :

- En organisant des campagnes de prospection et de rendement
- En travaillant spécifiquement sur l'impact du changement climatique sur certaines espèces (ex : bulot)
- En organisant des campagnes de réensemencement de la CSJ en Manche Ouest
- En protégeant les ressources (cantonnement, jachères)
- En développant de nouvelles fonctionnalités sur MIRAGE, l'outil de pilotage des licences
- En tentant d'obtenir la délégation, puis la gestion des quotas de jours et permis de pêche en ce qui concerne Jersey
- En s'opposant à la pêche industrielles (+ de 25 m)
- En œuvrant pour obtenir une régionalisation
- En créant un livre blanc de la pêche normande
- En créant une application regroupant un « atlas réglementaire »
- En imposant nos méthodes de gestion au large, dans les eaux européennes
- En développant sa communication avec les pêcheurs et avec ses partenaires

Axe 2

Préserver notre environnement, source de richesse pour nos ressources et garantir nos activités en mer, nous les 1^{er} acteurs historiques

La pêche professionnelle normande est confrontée à de multiples contraintes externes qui réduisent considérablement ses zones de travail. Nous sommes passés d'un espace continu à un espace morcelé, ce qui est contraire à l'esprit d'espace de liberté lié à la pêche. La planification de l'espace maritime en Manche est un enjeu de plus en plus important au vu du développement des différentes activités. Entre le Brexit, les activités industrielles (éolien, hydrolien, extraction de granulats, aquaculture, câbles transmanche, ...) ou encore la préservation de la biodiversité (zones Natura 2000, Zones de Protection Forte, aires marines protégées...), les pêcheurs normands font face à de nombreuses restrictions de pêche.



Il est donc important que le développement de ces nouvelles activités ne se fasse pas au détriment de l'activité historique qu'est la pêche.

Axe 2

Priorités opérationnelles :

1 Veiller à préserver notre environnement et notamment la biodiversité en participant à l'amélioration des connaissances, et démontrer que la cohabitation entre mammifères et pêcheurs est possible et fonctionne en Normandie. En étant précurseur sur les observations, il s'agira de mettre en exergue que le pêcheur normand est le premier à être soucieux de la préservation du milieu naturel marin.

Il conviendra de travailler avec l'Etat et les collectivités territoriales pour garantir un bon état de la qualité de l'eau, en participant au suivi de la qualité de l'eau et en assurant la défense des intérêts de la pêche. Le CRPMEM sera particulièrement vigilant sur les impacts des projets d'aménagements, des zones de clapage ou d'extraction de granulats, des multiples pollutions humaines du bassin versant.



Le CRPMEM de Normandie **déclinera localement l'innovation dans les techniques et dans les engins** favorisant des pratiques durables, en accompagnant les pêcheurs à monter des projets sur la sélectivité ou tout projets permettant de réduire l'impact sur l'environnement.



L'implication du CRPMEM sur la question du changement climatique s'intensifiera afin de mieux comprendre les phénomènes et leurs impacts sur la ressource. Le CRP s'attachera à **valoriser/vulgariser ces travaux scientifiques**.

2 Accompagner la pêche normande face aux enjeux environnementaux, qui sont devenus les plus prégnants sur nos activités. Le CRPMEM est mobilisé **pour défendre la place de la pêche et les conditions nécessaires à son maintien dans l'espace marin**. Pour cela, le CRPMEM participe activement aux discussions sur la planification maritime.

Le CRPMEM de Normandie est engagé dans la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 en mer, dans le but **de concilier les activités de pêche et les impératifs de protection**. Il contribue notamment à la réalisation du diagnostic socio-économique des activités de pêche maritime professionnelle présentes sur les sites Natura 2000. Le CRPMEM de Normandie veille à défendre les intérêts de la pêche à toutes les étapes du processus N2000, et exige la prise en compte des enjeux socio-économiques de chaque site à enjeu.



L'Organisation Maritime Internationale (OMI) a fixé comme objectif une réduction de 40% de l'intensité de carbone de la flotte mondiale d'ici 2030 par rapport à 2008. Avec cet enjeu de décarbonation du secteur maritime ainsi que des navires de pêche vieillissants, la France a pour objectif de renouveler la flotte de pêche avec des navires décarbonés. Pour décliner ces objectifs nationaux, le CRPME de Normandie travaillera sur **la décarbonation des navires de pêche**, et lancera un projet de conception d'un « navire vert ». Ce projet consistera à concevoir puis à construire un navire qui correspondrait à la flottille normande et aux objectifs de décarbonation pour ces prochaines années, tout en ayant conscience des seuils techniques.

3 Accompagner la pêche normande face aux contraintes industrielles, en pesant de tout son poids dans les discussions avec ce secteur économique émergent. Les projets éoliens de Fécamp, Courseulles-sur-Mer, Dieppe/Le Tréport et Centre Manche s'implantent coûte que coûte. Un principe de réalité s'impose. Le comité s'implique dans la minimisation des impacts à travers la définition et mise en place de mesures de concertation et de cohabitation. Il intervient également pour faciliter la démarche de demande d'indemnisation des armateurs en centralisant les demandes, collectant les données spatiales et faisant le lien entre industriels, entreprises de pêche et bureau d'étude. Le CRPME de Normandie, malgré tout, maintient sa ferme opposition au développement de nouveaux parcs, notamment dans la bande littorale des 12Mn, et revendique férocement un plan d'accompagnement au maintien de la pêche professionnelle.

Face à la démultiplication des projets en mer, le CRPME **travaillera sur les effets locaux et cumulés en mer des projets industriels** avec les scientifiques afin d'acquérir la connaissance sur les impacts cumulés des activités humaines dans les environnements côtiers (exploitation de granulats marins, énergies marines renouvelables, câbles sous-marins, activités de pêche, dragages et dépôt de dragages portuaires).

Les axes prioritaires sont l'impact de ces activités sur la dynamique hydro-sédimentaire, le bruit sous-marin, les communautés benthiques et ressources halieutiques, ainsi que l'effet récif suite à l'implantation de structures immergées et l'acceptabilité sociétale des activités humaines en mer.

Il s'agira ainsi **d'accompagner les professionnels face à la multitude des travaux d'installation des parcs éoliens et des projets industriels**. Le CRPME de Normandie met en valeur l'importance et la nécessité de réaliser systématiquement des études d'impact socio-économique de l'activité de pêche pour tout projet, qu'il soit nouveau ou déjà existant.



Le CRPME de Normandie demande que **les nuisances des opérateurs de câbles sous-marins de télécommunication et de transport d'électricité soient réduites** par un encadrement de l'activité câblière, avec entre autres, des règles de profondeur minimale d'ensouillage, la mise en place de mesure de protection des câbles compatibles avec la reprise des activités de pêche et la mise en place de mesure de surveillance des câbles.



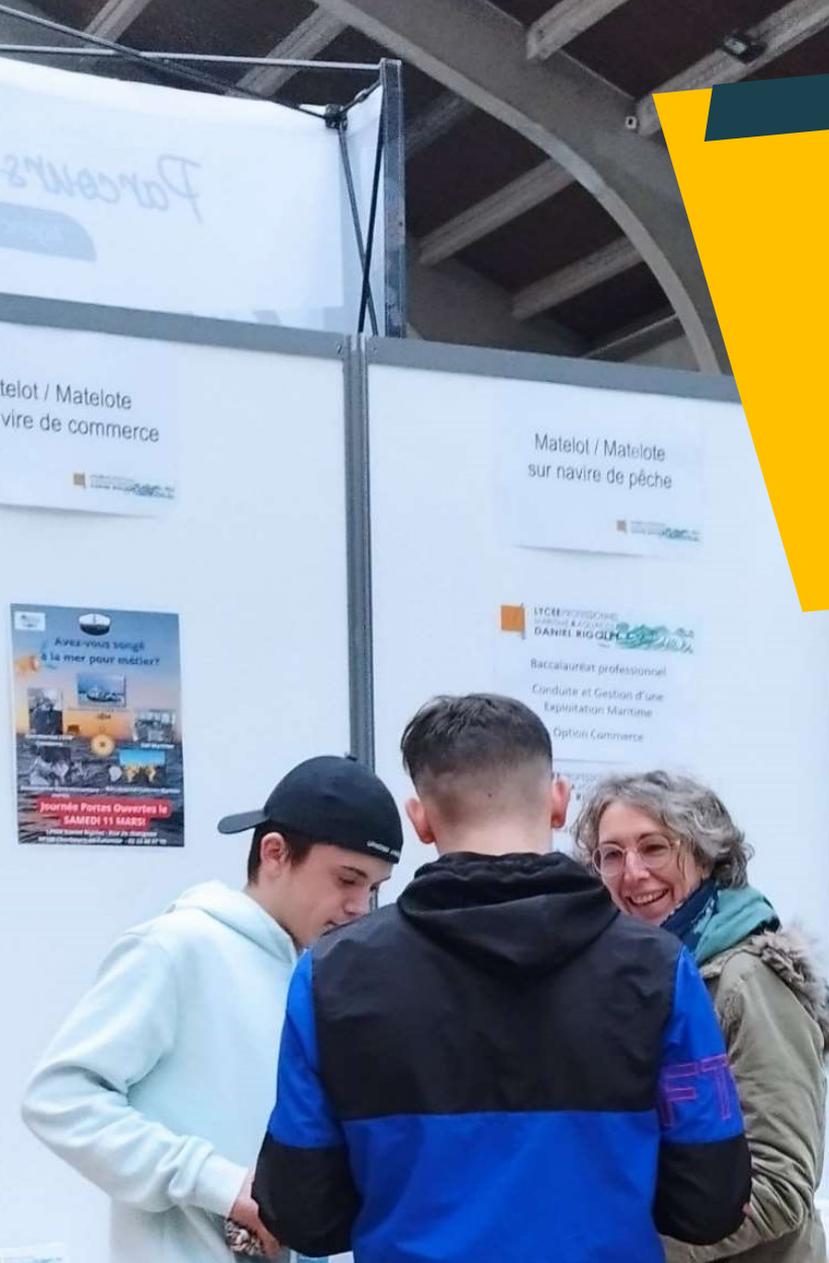
Le CRPMEM de Normandie agit :

- En vulgarisant les publications scientifiques des organismes de recherche (IFREMER, Université de Caen...) ou les instituts techniques (SMEL, CLSN...)
- En renforçant le partenariat avec le GECC (Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin) et le GONm (Groupe Ornithologique Normand)
- En s'opposant au projet de la chatière en mobilisant tous les outils possibles dont juridiques
- En participant au suivi de la qualité de l'eau
- En pilotant le programme IPREM 2, sur l'impact des engins de chalut sur les fonds marins
- En suivant les programmes de recherche et développement sur engins afin de diffuser les bonnes pratiques
- En accompagnant et en défendant les intérêts de la pêche dans la mise en place des ARP espèces et habitats
- En pilotant le projet DECARBO, sur la conception du navire de pêche du futur
- En s'opposant à tout développement complémentaire des 5 projets éoliens existants
- En portant la contradiction dans les débats publics pour l'implantation des parcs

- En demandant à ce que la cohabitation avec la pêche revienne comme élément essentiel dans les appels d'offres
- En participant aux travaux du GIS ECUME
- En pilotant le projet EBESCO sur les impacts des bruits sous-marins sur la ressource halieutique
- En participant à Fishowf+ : suivi télémétrique et acoustique des poissons dans les parcs, porté par France Energie Marine
- En participant aux projets REDFISH, ZIP et EOENMER
- En négociant avec industriels pour un suivi et indemnisation à la hauteur des impacts : en fonction des phases, report, diversification etc.
- En négociant avec les industriels retenus par l'Etat le moindre impact sur nos activités tant en phase travaux qu'en phase exploitation
- En exerçant une action de lobbying vis-à-vis de l'Etat pour encadrer les activités industrielles
- En pilotant le projet CROCHE, sur les impacts des câbles quant à la sécurité des navires
- En exigeant ensouillage et/ou protection externe compatible avec la reprise de l'ensemble des activités de pêche sans contraintes

Axe 3

Renforcer l'attractivité des métiers de la pêche afin de faire face à une pyramide des âges difficile



En France, 5 000 marins devraient partir à la retraite d'ici à 2030, alors même que le nombre de marins-pêcheurs baisse continuellement au niveau national (-8 % entre 2015 et 2020) et en Normandie (-5.1% entre 2020 et 2021).

Dans un contexte de crise post-Brexit, de tension sur les énergies et d'inflation, de changement climatique, d'augmentation des conflits d'usages en mer, alors même que la ressource se porte plutôt bien grâce aux efforts des pêcheurs, les métiers des filières de la pêche sont peu attractifs.

Malgré ses innombrables atouts, la filière peine à recruter alors que bon nombre d'emplois restent à pourvoir.

Comme beaucoup de métiers manuels, la pêche est méconnue et fait trop souvent l'objet d'idées galvaudées et de préjugés.

Afin de redorer son blason et de casser les idées reçues pour que des jeunes en formation initiale ou en reconversion n'aient plus peur de venir frapper à la porte des 2 lycées maritimes normands (Cherbourg et Fécamp), le CRPME de Normandie souhaite développer des actions concourant à l'attractivité des Métiers de la Pêche auprès d'un public de prescripteurs de l'orientation et du grand public.

Axe 3

Priorités opérationnelles :

1 Mieux connaître la structure de la population des pêcheurs normands (embarqués et à pied), en développant la recherche et la confrontation des sources sur les aspects démographiques au sein de l'Observatoire de Pêches de Normandie. Il s'agira de développer les indicateurs sur le nombre de marins, leur qualification, leur âge, leur répartition par métier, leur répartition géographique, les évolutions de masses salariales afin d'être la structure référente sur le profil des pêcheurs Normands.

2 Valoriser les métiers de la pêche professionnelle, en déployant une communication attractive. Il s'agira de rendre visible l'intérêt des métiers de la pêche dans un contexte général de forte baisse démographique des jeunes et de concurrence d'autres secteurs homologues (agriculture, BTP...).

Le CRPMEM de Normandie animera le site « Trouve Ton Flot 2 », une plateforme dédiée aux métiers de la mer pour la jeune génération, et développera ses partenariats ainsi que sa présence dans les salons de l'emploi. Par ailleurs, le CRPMEM de Normandie souhaiterait structurer un réseau d'ambassadeurs de la pêche.



3 Contribuer à la réduction des risques professionnels, en développant la culture prévention qui passera par la sensibilisation et l'information de l'ensemble de la communauté maritime sur les questions essentielles liées à la sécurité et à la santé au travail. Cette sensibilisation doit se faire au travers des différents supports et outils, de la diffusion des résultats des études et enquêtes mais également au travers des moments organisés avec les professionnels : exercices sécurité, conférences...



Le CRPMEM de Normandie appuiera les actions de l'Institut Maritime de Prévention (IMP) dont l'objectif est de réduire les accidents du travail maritime et les maladies professionnelles des gens de mer. Pour cela, des formations sur la sécurité seront déployées en Normandie.

4 Malgré une évolution positive (-66 % entre 2010 et 2019), l'accidentologie professionnelle du secteur de la pêche reste élevée (402 accidents et 10 décès en 2023 en France, source BEA), particulièrement en Normandie.

Pour **abandonner le titre de "la Normandie, la région la plus accidentogène de France"**, le CRPMEM de Normandie continuera son lobbying pour relayer, informer et mobiliser les pêcheurs sur les actions menées par l'IMP et ses partenaires.



Il contribuera également, en lien avec les services de l'Etat, à l'étude des dossiers de sécurité de la flotte Normande et à la veille réglementaire au niveau national. Le CRPMEM de Normandie participe notamment à la commission nationale de sécurité en vue d'apporter sa vision régionale.

L'amélioration de l'offre de formation complémentaire aux cursus réglementaires formalisés de formation contribue à développer cette sensibilité aux questions de la santé et de la sécurité, et engendre des conséquences positives sur l'ensemble des composantes du travail de marin-pêcheur.



La multiplication des parcs éoliens en Manche et le développement de projets de pose de câble de télécommunication génèrent une activité câblière importante. Combinée à une activité de pêche aux arts traînants dominante, cette situation conduit à des risques de croches accrus par les chalutiers et les coquillards. Cela constitue un enjeu de sécurité maritime de plus en plus important avec en Normandie.

Afin de **caractériser le risque de croche** de câbles sous-marins par des navires de pêche professionnelle, il sera réalisé une identification des câbles et projets présents en Normandie et une caractérisation des activités de pêche à risque (qualitative et quantitative).



5 Mettre en place un plan de renouvellement des navires les plus à risques, en sortant de flotte, notamment les -12m d'avant 1990, qui ne disposent pas d'étude de stabilité, avec un dispositif financier d'accompagnement, à définir. Créer une bourse aux droits de pêche et licences afin d'aider à l'installation des jeunes soit avec des navires neufs, soit des navires plus récents.



6 Accompagner les carrières, en communiquant mieux avec les marins (collège "Equipages et salariés"). En s'appuyant sur une expertise interne sur un volet social, le CRPMEM de Normandie améliorera le retour d'information aux marins sur les conventions collectives. Il sera également le relai des formations et accompagnera les démarches des professionnels sur le portail du marin.



7 Aider à pallier au désengagement de l'Etat en matière de contrôles sécurité des navires de pêche

Alors que l'accidentologie reste élevée, la périodicité des visites des navires de pêche sont totalement revues. La visite annuelle n'est plus une obligation pour bon nombre de bateaux. La responsabilité des armateurs sera donc accrue en cas de fortune de mer mettant en cause le suivi des bateaux.

Le CRPMEM de Normandie agit :

- En développant son expertise sur les profils socio-démographiques de nos marins et de nos pêcheurs à pied afin d'accompagner les mutations
- En reprenant le site internet « trouve ton flot »
- En développant les animations auprès des jeunes publics
- En participant aux salons de l'orientation
- En travaillant avec l'agence régionale de l'orientation
- En appuyant les actions de l'IMP
- En œuvrant pour un plan de modernisation de flotte
- En intégrant les conditions de stabilité de navires dans nos critères d'attribution de licences
- En améliorant les retours d'informations aux marins sur les conventions collectives sociales
- En accompagnant les démarches sur le portail du marin
- En s'associant à des coopératives pour assurer la pesée des dragues à CSJ
- En renforçant les conditions de délivrance des licences CSJ au regard de la sécurité des bateaux



Axe 4

Le CRPMEM de Normandie, acteur de l'économie des pêches



La pêche est semblable à toutes les autres filières économiques. Elle est confrontée aux mêmes exigences que tout autre opérateur économique : réglementation, marché (mais nous ne maîtrisons pas les prix de vente), des moyens matériels, immatériels et humains, et les spécificités liées au métier. A cela viennent s'ajouter les exigences de la nature, du vivant, ce qui lui confère une dimension à part des autres secteurs économiques.

La difficulté des métiers et les nombreuses inconnues auxquelles sont confrontés les pêcheurs, font que chaque année en France, plus de personnes sortent du secteur qu'ils n'en rentrent (2 départs pour 1 arrivée), et alors que la pyramide des âges n'est pas favorable, la pérennité du métier est remise en question.

Pour mieux accompagner les entreprises de la pêche, le CRPMEM de Normandie souhaite développer une expertise interne pour faciliter l'installation de pêcheur et développer des

outils d'aide à la décision pour le pilotage des entreprises.

Le CRPMEM de Normandie confortera sa position d'interlocuteur et de partenaire de l'aval de la filière afin que le consommateur ait confiance dans les produits de la mer et mettra en avant la qualité des produits de la pêche normande.

La CSJ normande est devenue, du fait de sa gestion, un exemple mondial. Mais c'est aussi la 1^{ère} espèce en valeur au niveau français et certainement européen. C'est un des rares produits de la mer qui n'a pas augmenté. En revanche, on note que les importations sont divisées par 2. Des moyens importants devraient être investis sur cette espèce principalement pour la Normandie, au niveau connaissances halieutiques, conditions d'exploitation et contrôles des pêches, ainsi que pour l'aval de la filière et la valorisation du produit qui, avec près de 40 000T annuelles, est devenue une production majeure.

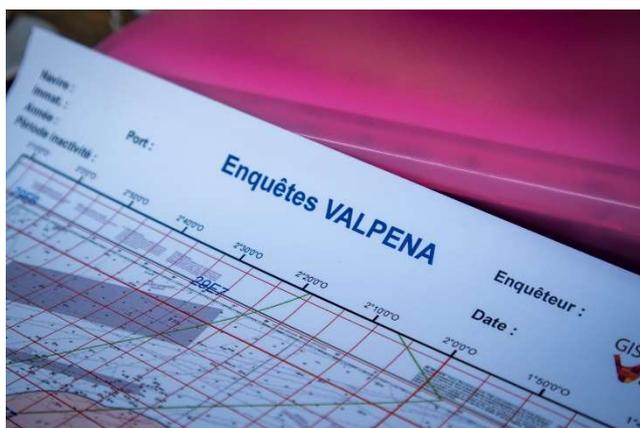
Axe 4

Priorités opérationnelles :

1 Créer un observatoire des pêches en Normandie.

La **connaissance de l'activité** est primordiale pour le CRPME de Normandie afin qu'il puisse répondre aux missions qui lui sont confiées. La création **d'un observatoire de la pêche de Normandie** permettra d'établir une analyse amont-aval des filières, et de mieux comprendre leurs impacts sur l'économie, le social et l'environnement.

L'autre objectif majeur est d'étudier les différents maillons de la filière afin de mieux comprendre la formation du prix des produits de la mer. Il s'agira également d'étudier l'impact des nouveaux enjeux (réchauffement, industrie, Brexit, etc. ...) sur l'exploitation des entreprises de pêche et d'aquaculture. Ainsi, l'observatoire sera un outil essentiel pour accompagner l'évolution des filières, pour orienter les politiques publiques et soutenir le développement durable des pêches et des élevages marins en Normandie.



2 Soutenir et accompagner l'installation de pêcheurs ou leur diversification

L'installation des porteurs de projets dans la filière pêche (jeunes et personnes en reconversion) est un enjeu primordial pour la pérennité du secteur. Outre le coût conséquent

de l'achat d'un navire et des difficultés d'accès aux crédits bancaires, l'installation dans ce secteur d'activité est un système complexe (permis, licences, droits de pêche, quotas). Pour **soutenir et d'accompagner les porteurs de projets dans leur installation**, le CRPME de Normandie souhaite créer un véritable parcours à l'installation en développant les outils facilitant l'accès à l'information et accompagnant les porteurs de projets, en collaboration avec les OPs (OPN et FROM NORD).



C'est la raison pour laquelle, le CRPME développera le projet P@cte avec l'OPN et le From Nord dans 1^{er} temps. Il s'agit à terme de créer, comme cela existe déjà à terre dans les CCI et les chambres d'agriculture, un parcours du créateur d'entreprise (ou de sa diversification). Ce dispositif est destiné à agréger l'expertise et les compétences des centres de gestion ou experts comptables, juristes, administrations afin d'optimiser dans la durée les chances de réussite d'un projet.

Dans un souci d'accompagner au mieux la profession, le CRPME de Normandie a développé en 2021 et 2022 une application web (MIRAGE) qui permet aux marins-pêcheurs d'effectuer leur demande de licences de pêche via un espace individuel sécurisé, et au personnel du CRPME de Normandie d'instruire ces demandes à partir d'un portail dédié.



MIRAGE est devenu en moins de 2 ans un véritable outil du quotidien, facilitant les procédures et offrant une meilleure visibilité sur les droits détenus. En complément de P@cte et afin d’offrir une base formalisée, l’outil est aujourd’hui amené à se développer dans les fonctionnalités qu’il propose, **en intégrant la déclaration de projet sur MIRAGE**. La déclaration de projet est un document obligatoire qui explique le projet du demandeur en vue d’obtenir une ou plusieurs licences. Elle permet de diagnostiquer le projet d’un demandeur et de l’aiguiller dans toutes ses démarches tant au niveau du comité que vers d’autres organismes.

Pour accompagner les filières pêches et aquaculture, le CRPMEM de Normandie souhaite **développer les formations sur la gestion d'entreprise**, notamment par la création de modules spécifiques dans les lycées maritimes afin d’accompagner les flottilles en vue d’améliorer la rentabilité économique de leur entreprise.

3 Contribuer à la valorisation des produits et à rassurer le consommateur

Le CRPMEM participe au processus de vérification de la qualité sanitaire des produits en s’assurant que les échantillons prélevés par les navires de pêche sur des zones définies par l’Administration, parviennent à temps et dans de bonnes conditions de conservation aux laboratoires agréés d’analyses.

Pour réaliser cette mission, le CRPMEM de Normandie **coordonne les prélèvements sanitaires** (291 en 2023) et les procédures

d’ouvertures et de gestion des gisements avec les différents acteurs du suivi sanitaire (DDTM, DIRM, Ifremer, laboratoires, etc...). Pour réaliser les prélèvements, le CRPMEM de Normandie fait appel à des pêcheurs professionnels avec lesquels il conventionne.



Pour **contribuer à la traçabilité des produits**, le CRPMEM de Normandie encouragera l’enregistrement par l’intermédiaire des outils collectifs tels que les halles à marée ou les points de débarque, outils qui contribuent à la bonne valorisation des ressources.



Membre fondateur et administrateur de Normandie Fraicheur Mer (NFM), le CRPMEM contribue au développement de ses activités de **valorisation de la qualité et de la durabilité des produits de la mer normands**. NFM développe ainsi des démarches d’identification de la qualité des produits (label rouges, IGP...), accompagne les démarches d’éco labellisation de la pêche artisanale normande (bulot, homard, coquille, raie) et organise des actions de promotion (poissons bon plan, la grande débarque) qui contribuent au développement de nos marchés.



En garantissant un **prélèvement durable de la ressource**, les pêcheries labellisées MSC (Marine Stewardship Council) offre aux consommateurs des garanties sur les produits qu'ils achètent : la durabilité du stock, la minimisation des impacts de la pêche sur le milieu et les principes d'une gouvernance partagée. Le label MSC contribue donc lui aussi à une bonne valorisation des ressources.



Le CRPME de Normandie agit :

- En créant un observatoire de la pêche en Normandie
- En organisant des enquêtes VALPENA, pour mieux connaître et mieux défendre la pêche Normande
- En produisant des analyses socio-économiques
- En mettant en place des outils d'analyse prospectifs (Programme SCOPE)
- En mettant en place le projet P@CTE, pour l'accompagnement des porteurs de projets
- En développant des prélèvements sanitaires côté UK
- En organisant le recueil des prélèvements pour un suivi sanitaire transparent
- En appuyant NFM dans ses actions de valorisation
- En accompagnant le maintien de la certification MSC homard et bulot
- En développant la certification MSC sur d'autres produits : CSJ Baie de Seine/proche extérieur, raie bouclée
- En travaillant avec l'aval de la filière pour l'enregistrement et la télédéclaration de toutes ventes
- En appuyant une démarche pour créer une place de marché régionale
- En militant pour une interprofession dédiée à la CSJ
- En travaillant avec la Bretagne pour, au niveau de l'OMC, revenir sur l'appellation « noix de Saint Jacques »

La Normandie compte 2 espèces ayant une certification MSC : le hareng Manche Est Mer du Nord et le homard de Normandie. Le CRPME de Normandie gère directement 1 écolabel MSC qui est le homard de Normandie et de Jersey (première et la seule pêcherie de homard européen certifiée MSC). Par ailleurs, le CRPME soutient les 2 OPs dans leur démarche de certification MSC de la raie bouclée et participe, toujours avec les 2 OPs, au projet de certification de la coquille Saint-Jacques Baie de Seine.

A part le stock de CSJ, l'ensemble des ressources est plutôt en régression. Si des pistes existent pour garantir un maintien des revenus des armements, elles sont à chercher dans la valorisation et non pas dans une augmentation des quantités débarquées. Il convient de mieux organiser la 1ère mise en vente et de valoriser les produits de la pêche normande pour que les bénéfices aillent aux producteurs.

Par ailleurs, le gré à gré est une spécificité normande qui induit un manque de transparence et de suivi des débarquements en quantité et en valeur. Il faut d'encadrer cette pratique en organisant l'enregistrement des ventes et leurs télédéclarations, qui font défaut en Normandie et qui sont une obligation légale.

La pêche artisanale normande, c'est :

La 2^{ème} région de pêche en France en volume débarqué
Près de 600 navires (14% de la flotte nationale)
1600 marins-pêcheurs et 300 pêcheurs à pied
50 espèces commercialisées
195M€ de valeur commerciale débarquée
« 1 emploi en mer = + de 3 emplois à terre »



6 antennes territoriales à votre service !



CRPMEM
NORMANDIE

Comité Régional des Pêches
Maritimes & des Élevages Marins

9 quai Lawton Collins
50100 – Cherbourg-en-Cotentin
02.33.44.35.82

www.comite-peches-normandie.fr